



SNUDI FO 13

Syndicat National Unifié des Directeurs ,
Instituteurs, professeur des écoles, psyEN
et AESH du 1er degré
des Bouches-du-Rhône

FORCE OUVRIERE



30 juin 2025

INFOS CARRIERE

RDV de carrière 2025-2026

Référentiel métier des directeurs d'école

Evaluation des directeurs/trices

Etat du remplacement

Résultat du concours PE



RDV de carrière 2025-2026

Lors de l'audience de notre fédération avec le nouveau directeur des ressources humaines du ministère, Christophe Guéhin, qui a eu lieu le mercredi 25 juin, nous apprenons que le décret présenté en CSA ministériel concernant la nouvelle organisation de PPCR ne paraîtra pas cette année ! L'arbitrage se ferait au moment de l'étude du projet de loi de finance 2026 mais il n'est pas certain qu'il paraisse au final...

Pour l'année prochaine, ce sont donc les anciennes règles de fonctionnement, avec les rendez-vous carrière au 6ème, 8ème et 9ème échelon de la classe normale qui s'appliquent encore.

La FNEC FP-FO avait voté contre ce décret qui ne comportait pas de réelles mesures de revalorisation salariale et prévoyait la mise en place d'un rendez-vous de carrière couperet pour la classe exceptionnelle. Pour autant, le statu quo entérine un blocage des carrières et donc une continuation de la baisse de pouvoir d'achat des enseignants compte tenu de l'inflation, ce qui reste inacceptable !

[\[Lire ICI\]](#)

Projet de circulaire "référentiel métier des directeurs d'école"

La ministre Borne entend continuer de démanteler et territorialiser l'École Publique, en déclinant pour cela la loi Rilhac sur la direction d'école. Le **Snudi-FO** avait déjà alerté les personnels sur le projet ministériel de « référentiel métiers des directeurs d'école » présenté le 7 mai aux organisations syndicales par les représentants du ministre.

Rappelons notamment que ce texte :

- contraignent les directrices et directeurs à organiser la territorialisation de l'École publique en les rendant notamment « garant d'une bonne coopération entre les acteurs éducatifs des différents temps de l'enfant, dans et hors temps scolaire : représentants légaux, équipe pédagogique, collectivités, associations... »
- exige des directrices et directeurs responsables qu'ils soumettent leurs collègues aux évaluations nationales et aux évaluations d'école ;
- attribuer aux directrices et directeurs la charge de « réguler » les absences des adjoints et de contribuer à « rechercher des solutions de remplacements » ;
- rend les directrices et directeurs seuls responsables de la situation des élèves en difficulté ou en situation de handicap.

[\[Lire la suite\]](#)

Evaluation des directeurs/trices en 2025-2026

Cette évaluation prend la forme d'un entretien professionnel qui sera réalisée au plus tard après trois ans d'exercice dans ses fonctions, puis au moins une fois tous les cinq ans. Pour les directeurs d'école en fonction qui justifient au 1er septembre 2023 d'au moins trois années de fonction continue, ils seront évalués au plus tard dans les cinq ans.

La circulaire rappelle que : « *L'entretien professionnel s'effectue sans préjudice des rendez-vous de carrière organisés au titre de leur appartenance au corps des professeurs des écoles. Si, sur une même année scolaire, un rendez-vous de carrière et un entretien professionnel sont programmés, l'entretien professionnel est reporté à l'année suivante.* »

Pour rappel, comme pour les rendez-vous de carrière :

- Le directeur est informé avant le début des vacances d'été de la programmation d'un entretien professionnel pour l'année scolaire à venir.
- La date de cet entretien lui est notifiée au plus tard quinze jours calendaires avant la date de celui-ci. A noter cependant que cet entretien se déroule en dehors des heures de classe, en dehors du temps de décharge de direction ou des obligations de service.

[\[Lire la suite\]](#)

État du remplacement

En cinq ans, une hausse de 49% du non-remplacement des enseignants !

Les conséquences des suppressions de postes dans les écoles publiques opérées par les différents gouvernements Macron (encore 670 postes supprimés à la rentrée 2025) sont catastrophiques pour les conditions de travail des personnels et les conditions d'apprentissage des élèves : fermetures de classes, manque d'enseignants spécialisés et d'enseignants remplaçants. Un rapport sénatorial vient justement de confirmer l'état désastreux du remplacement des enseignants absents dans les écoles : **en 2023-2024, le nombre de demi-journées non remplacées s'élevait à 1.630.163, contre 1.095.001 en 2018-2019... soit une hausse de 49%**

[\[Lire la suite\]](#)

Résultat du CRPE

Toujours moins d'enseignants dans les écoles et les listes complémentaires drastiquement réduites !

Les résultats des concours de recrutement de professeurs des écoles (CRPE) ont été rendus publics à la mi-juin dans un contexte où le gouvernement Bayrou-Borne s'en prend brutalement à l'Ecole publique. Faut-il rappeler que 5 000 fermetures de classes ont été décidées pour la rentrée par les IA-DASEN dans les instances de carte scolaire ? Que les remplaçants et les enseignants spécialisés manquent partout ?

Ainsi les 9832 postes proposés aux différents concours de recrutement de professeurs des écoles s'annoncent bien insuffisants pour doter l'Ecole publique d'un nombre d'enseignants fonctionnaires d'Etat à hauteur des besoins !

[\[Lire la suite\]](#)



Une nécessité : SE SYNDIQUER AU SNUDI FO 13 !

Vous pouvez adhérer au SNUDI FO 13 en utilisant le bulletin téléchargeable ci dessous. Vous serez adhérent.e dès à présent et jusqu'en décembre 2025 !

Avec le bulletin spécial mi-année, vous ne payez que les mois restants (juin à décembre 2025) !

Vous avez la possibilité de demander une reconduction automatique de votre adhésion (cocher le dossier dans le formulaire).

RAPPEL : Vous recevez votre reçu fiscal en janvier 2026 et vous pouvez déduire 66% de votre cotisation dans votre déclaration d'impôt 2026 (revenus les revenus 2025)

Plus que jamais, nous vous appelons à se regrouper pour s'informer, se défendre, s'organiser. Plus nous serons nombreux, plus nous aurons de forces pour défendre nos droits individuels et collectifs face à cette entreprise de destruction de l'Ecole de la République.

**Le syndicat ne peut pas le faire sans la solidarité de ses adhérents.
Sans syndiqués, pas de syndicat ! Sans syndicat, plus de droits !**

[Téléchargez le bulletin
mi-année 2025]



Vieille Bourse du travail
Place Léon Jouhaux
CS 20540 13232 Marseille Cedex 01
Tél : 04.91.00.34.22 / 07.62.54.13.13
email : contact@snudifo13.org

